

## Définition des bruits

### LES BRUITS DE COMPORTEMENT

#### Qu'entend-on par bruit de voisinage ?

Dans les textes officiels, la notion de bruit de voisinage dépasse la signification courante se limitant aux bruits produits par les "voisins", et englobe les bruits de comportement, les bruits provenant des activités professionnelles non classées pour la protection de l'environnement, les activités de loisirs dont le fonctionnement normal est peu bruyant et les bruits provenant des chantiers.

#### Qu'entend-on par bruit de comportement ?

Les bruits de comportement, également appelés bruits domestiques, correspondent principalement aux bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués, directement ou non, par les comportements désinvoltes de personnes.

La réglementation considère ces bruits comme gênants dès lors que ces bruits durent longtemps, sont de très forte intensité sonore ou se répètent fréquemment.

Les bruits de comportement peuvent être répartis en trois catégories distinctes en fonction de leur provenance :

- les bruits des personnes humaines,
- les bruits résultant d'une chose dont on a la garde,
- les bruits des animaux placés sous la responsabilité d'une personne.

### BRUITS DE PERSONNES

#### Fêtes, chants et cris :

Manifestations typiques du "comportement bruyant" des voisins, les bruits de conversations à voix fortes, les cris, disputes et chants, le bruit des fêtes (familiales ou autres) entrent dans la catégorie des bruits de comportement, également appelés bruits domestiques.

#### Bruits de pas, chocs :

Particulièrement symboliques de la vie en immeuble collectif, les bruits de pas, de chocs, de déplacements de meubles, etc., entrent dans la catégorie des bruits de comportement, également appelés bruits domestiques.

#### Musique :

Tout le monde a le droit de jouer d'un instrument chez lui. Il faut donc que ce droit puisse s'exercer sans pour autant compromettre d'autres droits : le droit au repos, le droit au silence, et pourquoi pas, le droit de ne pas aimer la musique... de l'autre. Le bruit des instruments de musique constitue donc une source importante du contentieux des troubles de voisinage. Quand elle ne correspond pas à une activité professionnelle, cette catégorie de bruit est répertoriée parmi les bruits de comportement, également appelés bruits domestiques.